

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX**

Séance ordinaire du 13 décembre 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, tenue le 13 décembre 2021 à 19 h, à la mairie de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers : Luc Maltais, Évans Potvin, Hervey Tremblay, Martin Voyer, Patricia Labonté, Sylvain Lavoie

Absent(s) :

sous la présidence de M. André Fortin, maire

Est aussi présent : M. Mario Bouchard, greffier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h, le quorum étant atteint, M. le maire André Fortin ouvre la séance.

2. 263.12.2021 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Hervey Tremblay propose, appuyé par M. Martin Voyer d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles s'il y a lieu.

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2021**
- 4. Rapport d'activités du conseil**
 - 4,1 Administration et développement**
 - 4.1.1 Approbation de la liste des comptes couvrant la période du 23 novembre au 13 décembre 2021
 - 4.1.2 Dépôt du registre des déclarations de réception de marque d'hospitalité ou d'avantages reçus conformément à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale
 - 4.1.3 Versement de subventions en lien avec la Politique d'intervention en matière de développement économique
 - 4.1.4 Versement d'une subvention suite à une reddition de comptes — Politique d'intervention en matière de développement économique
 - 4.1.5 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement n° 285-2021 concernant les prévisions budgétaires 2022
 - 4.1.6 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement n° 286-2021 concernant les coûts d'entretien des routes des Laurentides et de la Montagne pour l'année 2022
 - 4.1.7 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement n° 287-2021 relatif à l'imposition d'une compensation pour le service de distribution de l'eau potable pour l'année 2022

- 4.1.8 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement n° 288-2021 relatif à l'imposition d'une compensation pour les services d'égout, d'assainissement et d'épuration des eaux usées pour l'année 2022
- 4.1.9 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement n° 289-2021 relatif à l'imposition d'une compensation relative à la collecte des matières résiduelles du secteur résidentiel, agricole, institutionnel, commercial et industriel pour l'année 2022
- 4.1.10 Avis de motion pour l'adoption du Règlement n° 290-2021 remplaçant le Règlement no 225-2018 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
- 4.1.11 Adoption du projet de Règlement no 290-2021 remplaçant le Règlement n° 225-2018 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
- 4.1.12 Dépôt des rapports d'audit de conformité — Adoption du budget 2021 et adoption du PTI 2021-2023
- 4.1.13 Autorisation de signataires — Modification de l'entente intermunicipale de fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique
- 4.1.14 Nomination d'un conseiller municipal pour siéger au sein du conseil d'administration de l'Office d'Habitation du secteur Sud Lac-Saint-Jean-Est

4,2 Gestion du territoire

- 4.2.1 Autorisation d'un signataire — Cession d'un droit de passage pour un sentier de motoneige à intervenir avec l'Association Boule de Neige
- 4.2.2 Autorisation de signataires — Vente d'une parcelle de terrain en faveur de M. Jonathan Beaumont et Mme Marie-Ève Guay (77, Foyer du Lac)
- 4.2.3 Nomination des inspecteurs municipaux responsables de l'application du Règlement no 1004-21 sur les animaux
- 4.2.4 Octroi d'un contrat à PG Solutions — Acquisition des logiciels Permis en ligne et Transphère
- 4.2.5 Dépôt du plan et de destination des immeubles 2022-2025 du Centre de services scolaire du Lac-Saint-Jean
- 4.2.6 Autorisation d'un signataire pour le dépôt du formulaire d'une demande d'aide financière au Volet 2 du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP)
- 4.2.7 Octroi d'un contrat à l'entreprise Nord-Flo inc. — Réparation et acquisition de pompes d'égout — Appropriation Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ)
- 4.2.8 Demande de subvention au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports — Chemin à double vocation
- 4.2.9 Octroi d'un contrat à l'entreprise Brandt — Remplacement de l'axel arrière de la rétrocaveuse

4,3 Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie

- 4.3.1 Autorisation d'un signataire — Convention de services pour l'établissement et l'exploitation d'une patinoire de quartier dans le secteur Domaine du Plateau
- 4.3.2 Octroi d'un contrat aux Constructions S Gauthier inc. dans le cadre des travaux d'actualisation du Centre communautaire de Lac-à-la-Croix

- 4.3.3 Acquisition d'un mobilier de réunion auprès de Mégaburo pour la salle des comités du Centre communautaire
- 4.3.4 Acquisition de matériels d'enseignement et d'exploitation pour la nouvelle piscine auprès de certains fournisseurs
- 4.3.5 Acquisition d'inventaires pour l'aréna auprès de l'Association du Hockey mineur de Métabetchouan
- 4.3.6 Acceptation des plans et devis de construction pour le projet de transformation et de rénovation de la piscine municipale

4,4 Rapport des activités du conseil

- 4.4.1 Représentations, dons et subventions

5. Dépôt de la correspondance

6. Affaires nouvelles

- 6,1 Motion de félicitations — M. David Ellis, directeur artistique du Camp Musical du Saguenay–Lac-Saint-Jean

7. Période de questions des citoyens

8. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

3. 264.12.2021 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 NOVEMBRE 2021

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2021 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de *la Loi sur les cités et villes*, M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par Mme Patricia Labonté d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2021 tel que rédigé par le greffier, en tenant compte, s'il y a lieu, des corrections et/ou commentaires ci-dessous décrits.

Adoptée à l'unanimité

INTERVENTION SUR LE PROCÈS-VERBAL

4. RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CONSEIL

4,1 ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT

4.1.1 265.12.2021 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES COUVRANT LA PÉRIODE DU 23 NOVEMBRE AU 13 DÉCEMBRE 2021

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, Marie-Pier Lapointe, directrice des finances et trésorière, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui fait partie intégrante du présent procès-verbal.

Marie-Pier Lapointe
Directrice des finances et trésorière

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Hervey Tremblay d'approuver la liste des comptes de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix couvrant la période du 23 novembre au 13 décembre 2021 laquelle totalise la somme de 616 316,98 \$. Ces comptes ont été payés conformément au règlement n° 51-2007 qui décrète les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

4.1.2 266.12.2021 DÉPÔT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS DE RÉCEPTION DE MARQUE D'HOSPITALITÉ OU D'AVANTAGES REÇUS CONFORMÉMENT À LA LOI SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE

Afin de se conformer à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, le greffier, M. Mario Bouchard, confirme le dépôt du registre des déclarations de réception de marque d'hospitalité ou d'avantages reçus des membres du conseil municipal d'un montant supérieur à 100 \$.

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Évans Potvin :

D'accepter le dépôt du registre des déclarations de réception de marque d'hospitalité ou d'avantages reçus des membres du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, et ce, pour l'année 2021.

Adoptée à l'unanimité

4.1.3 267.12.2021 VERSEMENT DE SUBVENTIONS EN LIEN AVEC LA POLITIQUE D'INTERVENTION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Luc Maltais d'autoriser en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales* et de la politique d'intervention en matière de développement économique, le versement d'une aide financière aux promoteurs suivants, le tout selon les recommandations du comité administration et développement :

Promoteurs	Aide financière accordée
Studio X-Training M ^{me} Sandra Lefebvre	Volet 1 Démarrage/Relocalisation/Amélioration 1 860 \$
La Cabane à Lacroix M ^{me} Laurence Dubourg	Volet 1 Démarrage/Relocalisation/Amélioration 2 220 \$

La Ville versera au promoteur, dans un délai de trente (30) jours suivant l'acceptation du projet 20 % du montant alloué et pour obtenir le solde de l'aide financière consentie, le promoteur doit produire et déposer, à l'officier désigné, douze (12) mois après l'acceptation de son projet, un rapport final démontrant que l'aide a été utilisée pour les fins auxquelles elle a été consentie et accompagné des copies des pièces justificatives des dépenses engagées.

Adoptée à l'unanimité

4.1.4 268.12.2021 VERSEMENT D'UNE SUBVENTION SUITE À UNE REDDITION DE COMPTES — POLITIQUE D'INTERVENTION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Hervey Tremblay :

D'autoriser, suite au dépôt d'une reddition de comptes dans le cadre de la politique d'intervention en matière de développement économique, le versement de la dernière tranche de subvention au promoteur suivant :

Promoteur	Montant
Groupe LAR inc.	1 600 \$

Adoptée à l'unanimité

4.1.5 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 285-2021 CONCERNANT LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022**

M. Luc Maltais donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis, pour adoption, le Règlement n° 285-2021 concernant les prévisions budgétaires 2022.

Un projet de ce Règlement est déposé séance tenante.

4.1.6 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 286-2021 CONCERNANT LES COÛTS D'ENTRETIEN DES ROUTES DES LAURENTIDES ET DE LA MONTAGNE POUR L'ANNÉE 2022**

M. Évans Potvin donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis, pour adoption, le Règlement n° 286-2021 concernant les coûts d'entretien des routes des Laurentides et de la montagne pour l'année 2022.

Un projet de ce Règlement est déposé séance tenante.

4.1.7 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 287-2021 RELATIF À L'IMPOSITION D'UNE COMPENSATION POUR LE SERVICE DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE POUR L'ANNÉE 2022**

M. Hervey Tremblay donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis, pour adoption, le Règlement n° 287-2021 relatif à l'imposition d'une compensation pour le service de distribution de l'eau potable pour l'année 2022.

Un projet de ce Règlement est déposé séance tenante.

4.1.8 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 288-2021 RELATIF À L'IMPOSITION D'UNE COMPENSATION POUR LES SERVICES D'ÉGOUT, D'ASSAINISSEMENT ET D'ÉPURATION DES EAUX USÉES POUR L'ANNÉE 2022**

M. Martin Voyer donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis, pour adoption, le Règlement n° 288-2021 relatif à l'imposition d'une compensation pour les services d'égout, d'assainissement et d'épuration des eaux usées pour l'année 2022.

Un projet de ce Règlement est déposé séance tenante.

4.1.9 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 289-2021 RELATIF À L'IMPOSITION D'UNE COMPENSATION RELATIVE À LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU SECTEUR RÉSIDENTIEL, AGRICOLE, INSTITUTIONNEL, COMMERCIAL ET INDUSTRIEL POUR L'ANNÉE 2022**

M^{me} Patricia Labonté donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis, pour adoption, le Règlement n° 289-2021 relatif à l'imposition d'une compensation relative à la collecte des matières résiduelles du secteur résidentiel, agricole, institutionnel, commercial et industriel pour l'année 2022.

Un projet de ce Règlement est déposé séance tenante.

4.1.10 **AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 290-2021 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NO 225-2018 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

M. Sylvain Lavoie donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis, pour adoption, le Règlement n° 290-2021 remplaçant le Règlement n° 225-2018 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

4.1.11 **269.12.2021 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 290-2021 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NO 225-2018 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Considérant que la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix a adopté, le 5 mars 2018 le Règlement n° 225-2018 édictant un Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux ;

Considérant qu'en vertu de l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15. 1. 0 .1, ci-après : la « LEDMM »), toute municipalité doit, avant le 1^{er} mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification ;

Considérant qu'une élection générale s'est tenue le 7 novembre 2021 ;

Considérant l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives* (LQ, 2021, c. 31), laquelle modifie le contenu obligatoire du Code d'éthique et de déontologie des élus ;

Considérant qu'il y a lieu, en conséquence, d'adopter un code d'éthique et de déontologie des élus révisé.

À ces causes, M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Hervey Tremblay :

D'adopter le projet de Règlement n° 290-2021 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux. Ce projet fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.1.12 **270.12.2021 DÉPÔT DES RAPPORTS D'AUDIT DE CONFORMITÉ — ADOPTION DU BUDGET 2021 ET ADOPTION DU PTI 2021-2023**

Considérant que la Commission municipale du Québec a déposé les rapports d'audits portant respectivement sur l'adoption du budget 2021 et l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2021-2023,

Considérant que les travaux d'audit ont été réalisés auprès de 1 074 municipalités ;

Considérant que ces rapports doivent être déposés au conseil municipal et qu'une copie conforme de la résolution officialisant le dépôt doit être transmise à la Commission municipale du Québec ;

Considérant que la non-conformité observée pour la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix porte uniquement sur l'adoption du budget 2021 et concerne le fait que les délibérations du conseil municipal et la période de questions ne portaient pas uniquement sur le budget ;

Considérant que cette non-conformité s'explique par le fait que les taux de taxation ont été adoptés lors de la même séance, soit les règlements suivants :

- Règlement n° 269-2021 concernant les coûts d'entretien des routes des Laurentides et de la Montagne pour l'année 2021 ;
- Règlement n° 270-2021 relatif à l'imposition d'une compensation pour le service de distribution de l'eau potable pour l'année 2021 ;
- Règlement n° 271-2021 relatif à l'imposition d'une compensation pour les services d'égout, d'assainissement et d'épuration des eaux usées pour l'année 2021 ;
- Règlement n° 272-2021 relatif à l'imposition d'une compensation relative à la col-

lecte des matières résiduelles du secteur résidentiel, agricole, institutionnel, commercial et industriel pour l'année 2021.

Considérant que le législateur a prévu que le budget est adopté lors d'une séance exclusive, notamment pour permettre aux conseillers municipaux et aux citoyens d'avoir les échanges requis et le temps nécessaire pour débattre de ce point névralgique pour la municipalité, et ce, sans se laisser distraire par d'autres sujets.

À ces causes, M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Luc Maltais d'informer la Commission municipale du Québec que les membres du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix ont pris connaissance les rapports d'audits portant respectivement sur l'adoption du budget 2021 et l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2021-2023.

Adoptée à l'unanimité

4.1.13 **271.12.2021 AUTORISATION DE SIGNATAIRES — MODIFICATION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE DE FOURNITURE DE SERVICES D'INGÉNIERIE ET D'EXPERTISE TECHNIQUE**

Considérant que les municipalités membres de la MRC à l'exception de Ville d'Alma, de même que la Régie de gestion des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean ont conclu avec la MRC de Lac-Saint-Jean-Est une entente intermunicipale, par laquelle la MRC fournit aux municipalités et à ladite Régie, des services d'ingénierie et d'expertise technique ;

Considérant que cette entente a une durée de cinq (5) ans, soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023 ;

Considérant que les participants désirent modifier ladite entente pour devancer la date du dépôt de la programmation préliminaire par les municipalités et la Régie ainsi que pour ajuster en conséquence le délai de réponse imparti à la MRC ;

Considérant que les signataires de cette entente conviennent également de modifier la clause relative au financement des coûts de fonctionnement afin de donner davantage d'importance au principe d'utilisateur-payeur ;

Considérant que tous les membres de cette entente intermunicipale conviennent de la pertinence d'apporter les changements mentionnés ci-dessus ;

Considérant l'avenant à l'entente intermunicipale rédigé à cet effet.

À ces causes, M. Hervey Tremblay propose, appuyé par Mme Patricia Labonté :

QUE le conseil municipal de la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix accepte l'avenant à l'entente intermunicipale mentionné dans le préambule de la présente résolution ;

ET autorise M. André Fortin, maire et M. Mario Bouchard, greffier à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix cet avenant.

Adoptée à l'unanimité

4.1.14 **272.12.2021 NOMINATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL POUR SIÉGER AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE D'HABITATION DU SECTEUR SUD LAC-SAINT-JEAN-EST**

M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Martin Voyer :

De procéder à la nomination de M. Sylvain Lavoie pour siéger au sein du conseil d'administration de l'Office d'Habitation du secteur Sud Lac-Saint-Jean-Est en remplacement de M^{me} Patricia Labonté.

Adoptée à l'unanimité

4.2.1 273.12.2021 **AUTORISATION D'UN SIGNATAIRE — CESSION D'UN DROIT DE PASSAGE POUR UN SENTIER DE MOTONEIGE À INTERVENIR AVEC L'ASSOCIATION BOULE DE NEIGE**

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Hervey Tremblay :

D'autoriser M. Mario Bouchard, greffier, à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, la cession d'un droit de passage pour un sentier de motoneige à intervenir avec l'Association Boule de Neige.

Adoptée à l'unanimité

4.2.2 274.12.2021 **AUTORISATION DE SIGNATAIRES — VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN EN FAVEUR DE M. JONATHAN BEAUMONT ET MME MARIE-EVE GUAY (77, FOYER DU LAC)**

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Évans Potvin :

D'autoriser M. André Fortin, maire et M. Mario Bouchard, greffier à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix l'acte de vente à intervenir avec M. Jonathan Beaumont et M^{me} Marie-Ève Guay pour la parcelle de terrain du 77, rue du Foyer du Lac pour un montant de 500 \$. Tous les frais de la transaction (notaire, arpenteur ou autres) seront à la charge du demandeur.

Adoptée à l'unanimité

4.2.3 275.12.2021 **NOMINATION DES INSPECTEURS MUNICIPAUX RESPONSABLES DE L'APPLICATION DU RÈGLEMENT N° 1004-21 SUR LES ANIMAUX**

Considérant que le Règlement n° 1004-2021 concernant les animaux précise que le conseil municipal peut nommer comme autorité compétente, toute personne, société, organisme ou corporation par résolution du conseil pour appliquer le règlement ainsi que tout agent de la Sûreté du Québec.

À ces causes, M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Hervey Tremblay :

De nommer, comme autorité compétente, les inspecteurs municipaux de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix pour l'application du Règlement n° 1004-21 concernant les animaux.

Adoptée à l'unanimité

4.2.4 276.12.2021 **OCTROI D'UN CONTRAT À PG SOLUTIONS — ACQUISITION DES LOGICIELS PERMIS EN LIGNE ET TRANSPHÈRE**

M. Luc Maltais propose, appuyé par Mme Patricia Labonté :

D'accorder à PG Solutions le contrat d'implantation du logiciel de demande de permis en ligne pour la somme de 6 555 \$ plus les taxes applicables, dont le contrat se présente en deux temps, à savoir :

- | | |
|--|----------|
| ▪ L'application permis en ligne (incluant la formation : | 4 948 \$ |
| ▪ L'application Transphère [pour le paiement en ligne] | 1 607 \$ |

Adoptée à l'unanimité

4.2.5 277.12.2021 **DÉPÔT DU PLAN ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2022-2025 DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU LAC-SAINT-JEAN**

M. Hervey Tremblay propose, appuyé par M. Martin Voyer :

D'accepter le dépôt du plan et de destination des immeubles 2022-2025 du Centre de

services scolaire du Lac-Saint-Jean.

Adoptée à l'unanimité

4.2.6 278.12.2021 **AUTORISATION D'UN SIGNATAIRE POUR LE DÉPÔT DU
FORMULAIRE D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU
VOLET 2 DU PROGRAMME POUR UNE PROTECTION
ACCRUE DES SOURCES D'EAU POTABLE [PPASEP]**

Considérant que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP ;

Considérant que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix désire présenter une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 2 du PPASEP afin de compenser les pertes financières des producteurs qui ont dû modifier leurs pratiques agricoles dans les aires de protection des sources d'eau potable.

À ces causes, M^{me} Patricia Labonté propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 2 du PPASEP ;

QUE M. Mario Bouchard, greffier soit autorisé à signer les documents de demande de subvention relatifs aux compensations des pertes financières des producteurs agricoles dans le cadre du volet 2 du PPASEP.

Adoptée à l'unanimité

4.2.7 279.12.2021 **OCTROI D'UN CONTRAT À L'ENTREPRISE NORD-FLO
INC. — RÉPARATION ET ACQUISITION DE POMPES
D'ÉGOUT — APPROPRIATION PROGRAMME DE LA TAXE
SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU
QUÉBEC 2019-2023 [TECQ]**

M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Martin Voyer :

D'octroyer un contrat à l'entreprise Nord-Flo inc. pour la réparation et l'acquisition de pompes d'égout pour les sommes suivantes :

- Réparation : 3 736,22 \$ plus les taxes applicables
- Acquisition : 12 886,76 \$ plus les taxes applicables

Les sommes seront appropriées au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 [TECQ].

Adoptée à l'unanimité

4.2.8 280.12.2021 **DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTÈRE DES
TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE
L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS — CHEMIN À
DOUBLE VOCATION**

Considérant que la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement ;

Considérant que les critères du Programme d'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés ;

Considérant que le ministère des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la route locale à compenser ;

Considérant que la présente doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les

chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une nouvelle demande de compensation ;

Considérant que l'information ci-dessous représente la situation du transport lourd de l'année 2020.

Nom du chemin sollicité	Longueur à compenser [km]	Ressources transportées	Nombre de camions chargés par année
Route Saint-André [44840-01]	3,9 km	Bois en longueur	3 600 [approximativement]

À ces causes, M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Martin Voyer que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports une compensation pour l'entretien du chemin à double vocation ci-dessus mentionné, et ce, pour une longueur de 3,9 km.

Adoptée à l'unanimité

**4.2.9 281.12.2021 OCTROI D'UN CONTRAT À L'ENTREPRISE BRANDT —
REEMPLACEMENT DE L'AXEL ARRIÈRE DE LA
RÉTROCAVEUSE**

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Martin Voyer :

D'accorder à l'entreprise Brandt le contrat de remplacer l'axel arrière de la rétrocaveuse pour la somme de 18 201,41 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 18 août 2021.

Adoptée à l'unanimité

4,3 CULTURE, TOURISME, LOISIRS ET QUALITÉ DE VIE

**4.3.1 282.12.2021 AUTORISATION D'UN SIGNATAIRE — CONVENTION DE
SERVICES POUR L'ÉTABLISSEMENT ET
L'EXPLOITATION D'UNE PATINOIRE DE QUARTIER DANS
LE SECTEUR DOMAINE DU PLATEAU**

M. Luc Maltais propose, appuyé par Mme Patricia Labonté :

D'autoriser M^{me} Lucie Lavoie, coordonnatrice aux loisirs à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix une convention de services pour l'établissement et l'exploitation d'une patinoire de quartier dans le secteur Domaine du Plateau à intervenir avec M. Jean-Simon Allard.

Adoptée à l'unanimité

**4.3.2 283.12.2021 OCTROI D'UN CONTRAT AUX CONSTRUCTIONS S
GAUTHIER INC. DANS LE CADRE DES TRAVAUX
D'ACTUALISATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE
LAC-À-LA-CROIX**

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Hervey Tremblay :

D'accorder aux Constructions S Gauthier inc. le contrat d'actualisation du centre communautaire du secteur Lac-à-la-Croix pour la somme de 23 405,24 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 1^{er} novembre 2021.

D'approprier cette somme à la subvention reçue dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés.

Adoptée à l'unanimité

**4.3.3 284.12.2021 ACQUISITION D'UN MOBILIER DE RÉUNION AUPRÈS DE
MÉGABURO POUR LA SALLE DES COMITÉS DU CENTRE
COMMUNAUTAIRE**

M. Luc Maltais propose, appuyé par Mme Patricia Labonté :

D'autoriser, auprès de l'entreprise Mégaburo, l'acquisition d'un mobilier de réunion à être installé dans la salle des comités du centre communautaire pour la somme de 3 502 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de service du 8 novembre 2021 ;

D'approprier cette somme à la subvention reçue dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés.

Adoptée à l'unanimité

4.3.4	285.12.2021	ACQUISITION DE MATÉRIELS D'ENSEIGNEMENT ET D'EXPLOITATION POUR LA NOUVELLE PISCINE AUPRÈS DE CERTAINS FOURNISSEURS
-------	-------------	---

M. Hervey Tremblay propose, appuyé par M. Martin Voyer :

D'autoriser l'acquisition de matériels d'enseignement et d'exploitation auprès des fournisseurs suivants :

- Équipements d'entretien RMS pour la somme de 5 795,65 \$ plus les taxes applicables
- Aquam Inc. pour la somme de 51 240,71 \$ plus les taxes applicables

Adoptée à l'unanimité

4.3.5	286.12.2021	ACQUISITION D'INVENTAIRES POUR L'ARÉNA AUPRÈS DE L'ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE MÉTABETCHOUAN
-------	-------------	---

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'autoriser l'acquisition d'inventaires [pro-shop] pour l'aréna auprès de l'Association du Hockey mineur de Métabetchouan pour la somme de 8 000 \$ payable en 8 versements de 1 000 \$.

Adoptée à l'unanimité

4.3.6	287.12.2021	ACCEPTATION DES PLANS ET DEVIS DE CONSTRUCTION POUR LE PROJET DE TRANSFORMATION ET DE RÉNOVATION DE LA PISCINE MUNICIPALE
-------	-------------	--

Considérant que le 19 avril 2021, la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix a accordé le contrat de rénovation et de transformation de la piscine municipale aux Constructions Unibec inc. ;

Considérant que le mandat de l'entrepreneur incluait les phases de conception, la construction et la mise en service clé en main de l'infrastructure aquatique, dont le mandat de réaliser les plans et devis de construction préliminaires et définitifs ;

Considérant que les Constructions Unibec inc. ont déposé les plans et devis complétés à 100 %.

A ces causes, Mme Patricia Labonté propose, appuyé par M. Martin Voyer d'approuver les plans et devis de construction complétés à 100 %, lesquels sont déposés par les Constructions Unibec inc.

Adoptée à l'unanimité

4,4	RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL
-----	---

M. André Fortin et les conseillers municipaux déposent et présentent le rapport des activités du conseil :

- Comité de vérification des comptes de la Ville
- Rencontres du comité Administration et développement

- Rencontre avec Rio-Tinto pour le dossier Belle-Rivière
- Rencontre du Centre d'interprétation de l'agriculture et de la ruralité
- Conseil d'administration de la Régie intermunicipale en sécurité incendie du secteur Sud et vérification des comptes
- Représentation à la soirée reconnaissance de la Ville
- Conseil d'administration du Camp musical du Saguenay Lac-Saint-Jean
- Réunion de l'Office d'Habitation du secteur Sud Lac-Saint-Jean-Est
- Rencontre de citoyens
- Rencontre avec le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour le dossier de la voie de contournement
- Comités pléniers
- Réunion de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est
- Réunion Destination Lac-Saint-Jean
- Rencontre avec l'UPA pour le dossier des milieux humides et la voie de contournement
- Rencontre avec le Club des Aînés
- Rencontre avec les comités des Fabriques des deux secteurs sur le dossier de la fusion administrative

4.4.1 288.12.2021 REPRÉSENTATIONS, DONNÉS ET SUBVENTIONS

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Luc Maltais d'autoriser, en vertu des articles 4,8 et 90 à 92 de la Loi sur les compétences municipales, le versement des dons et subventions annuelles suivantes :

<i>Demandeur</i>	<i>Demande</i>	<i>Montant accordé</i>
Mon voisin je m'en occupe	Contribution financière 2021	2 \$/habitant en vertu de l'article 3.5 de la politique de contributions financières 7 808 \$

Adoptée à l'unanimité

5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

6. AFFAIRES NOUVELLES

6,1 289.12.2021 MOTION DE FÉLICITATIONS — M. DAVID ELLIS, DIRECTEUR ARTISTIQUE DU CAMP MUSICAL DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

M. Herve Tremblay présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur M. David Ellis, directeur artistique du Camp Musical du Saguenay-Lac-Saint-Jean pour s'être mérité la médaille de l'Assemblée nationale pour ses nombreuses réalisations et d'avoir été honoré membre de l'Ordre du Bleuet lors du 11^e gala honorifique pour sa contribution exceptionnelle au développement et au rayonnement artistique, culturel et patrimonial de notre région.

Adoptée à l'unanimité

7. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Questions et commentaires sur les sujets suivants :

- Future salle ou local pour les aînés

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h, l'ordre du jour étant épuisé, M. Sylvain Lavoie propose que la présente séance

soit levée.

André Fortin, maire

Mario Bouchard, greffier